



Informations municipales N° 267

RÉUNION DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Challet, légalement convoqué le 3 juillet en session ordinaire, s'est réuni, à huis clos, à la salle communale, sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 03/07/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 03/07/2020.

Présents : Mesdames et Messieurs Hélène DENIEAULT, Jean-Yves NIVAULT, Christophe LE NINAN, Dimitri TACHAT, Marie-Thérèse LELOURDY, Baptiste DORDOIGNE, Isabelle FERMIN, Frédéric QUERUEL et Jennifer LEGAZ.

Absents excusés : Monsieur Julien LEGRAND ayant donné procuration à Madame Hélène DENIEAULT et Monsieur Sylvain BROSSERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Yves NIVAULT.

A été nommé secrétaire : Monsieur Christophe LE NINAN

oooooooooooo

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/06/2020 :**

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

- **Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections des Sénateurs (délibération N° 2020-27) :**

Madame Le Maire rappelle que, par décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020, l'élection des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants a été fixée au 10 juillet 2020.

Le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les communes d'Eure-et-Loir, ont été fixés par arrêté préfectoral n° 2020-11 du 1er juillet 2020. Par conséquent la commune de Challet doit procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants.

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur Christophe LE NINAN est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre neuf conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral présidé par le Maire comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs Jean-Yves NIVAULT, Frédéric QUERUEL, Baptiste DORDOIGNE et Dimitri TACHAT.

b) Election du Délégué

Après l'enregistrement de la candidature de Madame Hélène DENIEAULT, il est procédé au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Madame Hélène DENIEAULT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de Déléguée pour les élections sénatoriales.

c) Election des Suppléants :

Après l'enregistrement des candidatures de Messieurs Christophe LE NINAN, Baptiste DORDOIGNE et Dimitri TACHAT, il est procédé au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Christophe LE NINAN : 11 (onze) voix

Monsieur Baptiste DORDOIGNE : 11 (onze) voix

Monsieur Dimitri TACHAT : 11 (onze) voix

Messieurs Christophe LE NINAN, Baptiste DORDOIGNE et Dimitri TACHAT, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de Suppléants pour les élections sénatoriales.

- **Facturation de masques à la mairie de Berchères-Saint-Germain (Délibération 2020-28) :**

Pendant la crise sanitaire, Madame le Maire s'est rapprochée de la commune de Berchères-les-Pierres pour un achat groupé de masques réutilisables, pour les habitants, bénéficiant ainsi d'un tarif négocié soit 3,29 € TTC par masque.

Suite à la demande de la commune de Berchères-Saint-Germain de racheter 100 masques à commune de Challet.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour refacturer à cette collectivité le prix de 100 masques à prix courant soit 329,00 € TTC et pour inscrire cette recette au compte 70848.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la refacturation des masques au prix de 329,00 € TTC et donne son accord pour inscrire cette recette au compte 70848

- **Désignation du Conseiller membre de la commission de contrôle des listes électorales**

Suite à la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018, relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, trois membres désirant siéger à la commission de contrôle doivent être désignés.

La commission de contrôle est composée :

- D'un(e) conseiller(e) municipal(e)
- D'un(e) délégué(e) de l'administration désigné(e) par le représentant de l'Etat
- D'un(e) délégué(e) désigné(e) par le président du tribunal judiciaire

Monsieur Christophe LE NINAN, Conseiller Municipal, accepte de siéger à cette commission.

Compte-rendu des commissions et syndicats

- **SIRPEC :**

Monsieur Alain BELLAMY a été réélu Président du SIRPEC et Madame Hélène DENIEAULT reconduite en tant que Vice-Présidente.

Le Compte Administratif a été voté.

Un point sur les effectifs a été fait : 187 élèves répartis en 8 classes.

Questions diverses

- **Visite de Monsieur le Député Guillaume KASBARIAN :**

Dans le cadre de l'opération « la Circo à vélo », Monsieur le Député, Guillaume KASBARIAN, fera une escale à Challet le samedi 18 juillet à 15h30, pour rencontrer les personnes à l'initiative de projets en faveur de l'écologie.

Madame le Maire a demandé à Amandine DUPUY, agricultrice bio, de se joindre à eux. Invitation qu'elle a acceptée.

- Déchets mairie :

Un devis a été accepté. Une benne viendra pour collecter tous les déchets récupérés par l'agent sur le territoire de la commune et stockés derrière la mairie.

- Retour des questionnaires sur le projet d'aménagement d'un espace multi-activités :

41 questionnaires ont été retournés en mairie, ce qui est une belle participation. Une réunion publique sera organisée au dernier trimestre 2020.

- Réservation de la salle communale par les associations :

Le Conseil Municipal souhaite revoir les conditions de mise à disposition de la salle aux associations afin d'en faire profiter le plus grand nombre (4 associations) de manière équitable sans perturber les locations, sources de recettes pour la commune. Par conséquent, le règlement, faisant l'objet d'une délibération, sera revu lors du prochain conseil municipal.

Rappels

- « A vos stylos » : Confinement

Grands et petits sont invités à faire partager leur ressenti sur la période de confinement. Les dessins sont également les bienvenus.

Ces témoignages seront publiés dans le prochain bulletin annuel.

- Entretien des trottoirs :

La Municipalité rappelle qu'il est fait obligation aux propriétaires ou locataires de propriétés bâties ou non bâties, de maintenir leur trottoir en bon état de propreté.

Fin de séance : 20 h 50

Le maire,
Hélène DENIEAULT

